



# Bon de soutien

« OUI, je fais un don pour soutenir les actions de la Ligue »

## JE VERSE UN DON

A LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR CONTINUER LA LUTTE DANS MON DÉPARTEMENT

15€

30€

45€

..... € (autre montant)

Je m'abonne à VIVRE, le magazine d'information de la Ligue contre le cancer : soit 3,81€ (4 numéros par an)

Soit un total de : ..... €

Je suis intéressé(e) par le prélèvement automatique et je souhaite recevoir les documents nécessaires pour y souscrire.

La Ligue est habilitée à recevoir des legs, exonérés des droits de succession, et je souhaite recevoir des informations sur la manière d'établir un testament.

Je joins mon règlement à l'ordre de la « Ligue contre le cancer » par chèque bancaire ou postal.



POUR ENVOYER VOTRE DON, VOIR VERSO

## DE LA PART DE

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél ..... e-mail .....

## DÈS AUJOURD'HUI

Je joins ce bon de soutien à mon chèque et j'envoie le tout dans une enveloppe, à l'adresse ci-contre →

### DEDUCTION FISCALE

66% de votre versement sont déductibles de votre impôt dans les limites fixées par la législation en vigueur. Par exemple, un don de 40€ ne vous coûte en réalité que 13,60€. Dès réception de votre don, la Ligue vous fera parvenir un reçu fiscal dans les meilleurs délais. Votre premier don à la Ligue comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8€, déductible aussi de votre impôt.

### INFORMATIONS ET LIBERTES

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers des Comités de la Ligue peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'adresse du Comité. Sauf opposition de votre part, ces informations pourraient être communiquées à d'autres organismes partenaires. La Ligue pourrait être amenée à vous téléphoner pour la gestion de votre don. La Ligue peut aussi envoyer à certains donateurs le catalogue « Noël » proposant des produits dont 22% du prix de vente sont réservés à l'association.



Conclusion du rapport de la Cour des Comptes :  
«l'emploi des fonds collectés auprès du public est déclaré conforme aux objectifs poursuivis par les appels à la générosité».

**LIGUE CONTRE LE CANCER**  
**COMITÉ DE L'ESSONNE**  
Centre Médical de Bligny - BP 14  
91640 Briis-sous Forges